



Bordeaux, le 2 novembre 2015

CHSCT DU 2 NOVEMBRE 2015

DECLARATION INTERSYNDICALE INTRODUCTIVE AUX POINTS DES RESTRUCTURATIONS DRFIP

Les gouvernements qui se sont succédé assurent, sous couvert des politiques d'austérité, de réorganisation des services publics et de « rationalisation des coûts », une véritable casse organisée de la fonction publique.

Comment aborder les dossiers présentés aujourd'hui sans parler du CTR qui va entériner le 18 novembre, 2130 suppressions d'emplois et une nouvelle baisse du budget de fonctionnement. Des mesures qui vont une fois de plus accélérer la dégradation des conditions de vie au travail, les restructurations et affaiblir la capacité de la DGFIP à exercer ses missions. Ces annonces scandaleuses sont à l'opposé des besoins du service public, des citoyens et des agents. Elles interviennent alors que la Direction Générale refuse de communiquer ses choix en matière de restructurations et qu'elle envisage de remettre en cause certaines règles de gestion

Face à cette posture et jugeant que la discussion n'est plus possible au niveau directionnel, les OS estiment nécessaire de débattre aujourd'hui de la situation directement avec les ministres. Ainsi toutes les organisations syndicales représentatives de la DGFIP ont décidé de ne plus participer aux instances de concertation (CTR/GT).

Comme au niveau national, en Gironde, il n'est pas possible d'avoir une vision globale et exhaustive des réorganisations envisagées, réorganisations qui s'enchaînent les unes après les autres à marche forcée et constituent de graves attaques du service public : réductions d'horaires d'ouverture au public, fermetures de trésoreries, impacts des réformes territoriales, expérimentation de transfert de missions entre les SIE, resserrement du réseau... etc.

À cela s'ajoute un véritable simulacre de dialogue social : face à cette situation, et renforçant ainsi l'action des élus nationaux, **les élus Gironde ont décidé de ne plus siéger dans ces conditions en CTL depuis le 18 septembre 2015 et entendent combattre la destruction de notre administration, défendre notre statut et nos conditions de travail.**

Le CHSCT 33 n'est pas épargné, nous avons d'ailleurs déjà dénoncé cette mascarade à de nombreuses reprises.

Après adaptation d'un adage de la SNCF, la DRFIP 33, il maintenant coutume "qu'une restructuration peut en cacher une autre".

De fait, pouvons-nous réellement être surpris quand nous découvrons par hasard que derrière la mise en place des Pôles Contrôle Revenus Patrimoine (PCRP), les PCE (pôles contrôle expertise) allaient être réorganisés en profondeur...

Ou bien quand on apprend que globalement sur les projets soumis aujourd'hui, les agents au-delà de ne pas avoir été associés, ne sont parfois même pas informés des changements qui vont les impacter.

En effet, il est insupportable pour nous, représentants en CHSCT de s'appuyer sur des documents ne comportant aucun détail et laissant de trop grandes incertitudes sur des points qui ont directement ou indirectement une incidence sur les conditions de travail des agents. Or le rôle du CHSCT est bien de se prononcer sur cette question. Vos documents ne sont que coquille vide et non des projets définis et aboutis.

➤ PCRP :

Concernant ce projet, encore une fois la définition du mot "consultation" de la Direction a été appliquée c'est-à-dire quelques réunions avec uniquement les chefs de services. Les agents ne l'ont pas été et ne sont pas informés des changements envisagés (par exemple aspects immobiliers).

Que dire de l'affirmation erronée des documents indiquant que les élus en CTL ont bénéficié de points d'étape réguliers ?

Là encore, à la lecture des documents, beaucoup de questionnements perdurent :

- Où vont être prélevés les 3 emplois transférés au pôle enregistrement ? Quelles incidences sur le pôle enregistrement en terme d'accueil et sur l'installation immobilière de ce dernier qui souffre déjà de promiscuité et de conditions d'accueil dégradées ?
- Le calibrage du futur PCRP est-il suffisant ?
- Quelles vont être les conséquences des prélèvements dans les autres services : les agents des actuelles cellules CSP des SIP se consacrent-ils à temps complet aux missions transférées, idem pour les PCE ?
- Est-il envisagé qu'il y ait un adjoint sur l'antenne d'Arcachon ?
- Avec une connaissance parfaite des futures missions du PCRP comment l'accueil parfois "délicat" des contribuables contrôlés va-t-il s'organiser dans des bureaux à 3 agents ? Au-delà de la confidentialité qui vole en éclat, comment les 3 agents d'un même bureau vont-ils faire lorsqu'ils auront des entretiens en simultané ? Où placer les contribuables qui sont souvent accompagnés de leur conseil ?
- Vous parlez de polyvalence volontaire au sein des équipes du futur PCRP : quel dispositif de formation allez-vous mettre en place pour les agents désireux d'acquérir cette polyvalence ?

➤ PCE :

Pour ce projet, les observations sur le dialogue social sont les mêmes que pour le PCRP et de fait, nos revendications sont identiques.

Aucune information sur les charges de travail ne figure dans les documents si ce n'est que la partie DFE est transférée au PCRP.

- Les agents des futures PCE vont-ils avoir de nouvelles missions ?
- Quel sera l'impact du transfert des DFE sur l'évolution des objectifs de leurs autres missions ?
- Le calibrage est-il suffisant ?
- Là aussi on retrouve le problème des bureaux à 3 et de ces conséquences sur l'accueil. D'autant plus qu'au-delà de l'accueil, cela met à mal la concentration extrême exigée par le traitement très délicat techniquement des rescrits.

- Cette organisation des PCE sera t-elle pérenne ? Des fusions PCE/ Brigades sont-elles envisagées ? Quid des rumeurs de transferts de ces missions à la DIRCOFI ?

➤ PCE et Brigade Libourne

Une fois de plus une réorganisation est la façade de suppression d'emplois. Et certaines questions perdurent :

- Ce pilotage n'est-il pas un cache lexical pour une future fusion même si le document s'en défend ?
- Les agents de Blaye suivent-ils la mission ?

➤ Réforme territoriale :

Dans notre DRFIP, Quatre services de la Direction et la Paierie Régionale vont être impactés au 01 janvier 2016.

Le dialogue social sur la réforme territoriale est inexistant, preuve en est les quatre organisations syndicales Solidaires, FO, CGT et FSU ont quitté la dernière réunion avec le préfet le 07 octobre considérant que les représentants du personnel ne sont pas entendus et qu'aucune concertation n'a véritablement été engagée dans les Directions Régionales concernées, que le dialogue social est au plus bas. Ils exigent que les instances réglementaires soient convoquées (CHSCT / CTL) et qu'elles disposent d'information sérieuses sur le projet de réorganisation des services de la grande région Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin et que leur avis soit pris en compte dans l'élaboration des schémas de cette nouvelle organisation.

Les services de Direction

Le document fourni laisse apparaître une extension de périmètre induite par la disparition des services sur Limoges et Poitiers et ce au moins pour trois des services de Direction mais aucun élément sur les effectifs ou les charges de travail ne sont données.

- Nous demandons la communication de ces données, les effectifs actuels et les effectifs projetés après réforme.
- Nous souhaitons savoir si l'évolution des effectifs inclura des réaménagements immobiliers.
- N'existe-t-il pas des impacts de cette réforme sur d'autres services de la Direction ?

La Paierie Régionale :

- À l'heure où nous parlons c'est-à-dire avant que le projet soit validé en CHSCT, le déménagement a déjà eu lieu, nouvelle démonstration de votre attachement au dialogue social.
- Aucun élément sur les effectifs actuels (Bordeaux, Poitiers et Limoges) n'est donné et aucune information sur l'effectif de la nouvelle Paierie.
- Vous évoquez dans votre document le fait qu'une partie des Paieries de Limoges et Poitiers restera en activité pour gérer la fin d'années 2015 et les contraintes organisationnelles : quelles missions vont-ils concrètement exercer ? Comment va s'articuler la liaison entre les 3 Paieries puisqu'il y aura un seul budget ? Quel impact ce travail à distance va t-il avoir sur les conditions de travail des agents de la Paierie de Bordeaux ?
- Quelles sont les difficultés techniques de cette fusion des régions et ses incidences sur les agents de la Paierie (ex : habilitations Hélios) ?

Enfin, pour l'ensemble de ces projets :

- Nous réitérons notre revendication d'une consultation large et une association active des agents.
- Nous demandons communication du périmètre.
- Les agents suivent-ils leur mission ? En cas contraire où allez-vous prélever les effectifs ? à quelle échéance et quels impacts pour les services prélevés ?
- Garantisiez-vous des effectifs en concordance avec les charges de travail ?
- Nous alertons le CHSCT 33 sur le nécessaire accompagnement des agents devant subir ces changements, notamment pour ceux qui à contre Cœur vivrons une mutation fonctionnelle qui peut se révéler source de RPS et nous demandons en conséquence la mise en place de mesures adaptées.

Pour toutes ces raisons, et dans la cohérence de nos positions, les représentants au CHSCT ne peuvent pas se prononcer sur ces projets et estiment leur présentation au CHSCT est prématurée.

En conséquence, nous attendons de votre part une clarification de la situation, des réponses écrites à nos questions, un projet défini dans le détail dans des documents officiels. De fait, nous exigeons le report de ces points à une séance plénière ultérieure.

En outre, nous refusons tout débat autour de ces sujets tant que nos revendications n'auront pas abouties.